



Communiqué de presse

05/01/2011

35 heures : un débat non dénué d'arrière-pensées

La CGPME s'est fortement opposée à la généralisation des 35 heures, nuisibles à la compétitivité des entreprises, à la cohésion sociale et laissant penser qu'on peut gagner autant en travaillant moins.

La Confédération s'est, par la suite, employée à assouplir le mécanisme initial, tant sur la durée réelle du travail que sur le surcoût pour les entreprises, et ce notamment au travers du dispositif incitant les chefs d'entreprises à avoir recours aux heures supplémentaires ... ce qu'on ne saurait leur reprocher sans une réelle mauvaise foi.

Aujourd'hui le débat resurgit. Il n'est pas dénué d'arrière-pensées.

En tout état de cause, il ne pourra être dissocié d'un débat de fond sur le coût du travail dans une économie mondialisée, et, au-delà, sur la question du financement de la protection sociale aujourd'hui majoritairement assis sur les revenus du travail.

Imaginer un simple retour en arrière avec une suppression brutale des allègements de charges destinés à compenser le surcoût imposé aux entreprises fait fi de la réalité. Cela reviendrait à renchérir brutalement le coût du travail au prix d'une destruction massive d'emplois.

Pointer du doigt les allègements de charges, comme on le fait actuellement, sans s'interroger sur le niveau des cotisations sociales qui pèsent sur la croissance et l'emploi serait bien réducteur.